

DEPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE FAY-AUX-LOGES

Plan Local d'Urbanisme

**REVISION AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-13-II
DU CODE DE L'URBANISME**

Suppression d'un élément du paysage à préserver

BORDEREAU DES PIECES

Pièce n°1 - Note explicative

Pièce n°2 - Pièces du P.L.U. révisées

2.1 - Rapport de présentation (pages 85 et 122)

2.2 - Règlement (page 60)

2.3 - Plan de zonage (pièce 4.3)